

CFG-OA

PV

Date : le mercredi 27 mai 2026

Heure : 13h30

Lieu : Glaverbel

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 27 mai 2026 :

1. ORGANISATION DE LA SEANCE

- 1.1. Approbation de l'OJ du 27 mai 2026
- 1.2. Approbation du PV du 17 avril 2026 **+ 1 annexe**

2. FINANCES

- 2.1. Exonération de cotisation - Congé de paternité
- 2.2. Reporting financier **+ 1 annexe**

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 3.1. Réunion des Présidents
- 3.2. Chambre wallonne
- 3.3. Chambre des matières bruxelloises
- 3.4. GT « Tolérance » **+ 1 annexe**
- 3.5. GT « Monopole - Loi de 1939 » du CNOA

4. JURIDIQUE

/

5. CONSEIL NATIONAL - CFG-OA

- 5.1. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963 **+ 1 annexe**

6. COMMUNICATION

- 6.1. Envoi de l'Archinews

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

- 8.1. Audit
 - 8.1.1. Courrier du Conseil du Hainaut + 1 annexe
 - 8.1.2. Propositions d'actions + 6 annexes
- 8.2. **Stagiaires - Métier pénurie**
- 8.3. **Ores - Plus de courant**
- 8.4. **Locaux du CP de Namur**

9. POINTS EN SUSPENS

- 9.1. Retour sur la nouvelle procédure de contrôles de stage
- 9.2. GT « Monopole »

1. ORGANISATION DE LA SEANCE

- 1.1. OJ du 27 mai 2026

DECISION : à l'unanimité, et sous réserve de l'ajout d'un point 3.5 relatif au GT « Monopole - Loi de 39 » du Conseil national, l'ordre du jour est approuvé.

- 1.2. PV du 17 avril 2026
(annexe 1.2)

DECISION : à l'unanimité des membres présents lors de la séance concernée, le PV du Cfg-OA du 17 avril 2026 est approuvé.

2. FINANCES

- 2.1. Exonération de cotisation - Congé de paternité

DECISION : à l'unanimité, le Cfg-OA décide d'accorder une exonération de cotisation de 20 jours pour toute demande de congé de paternité. Il sera demandé à l'architecte de joindre « tout document probant » pour en bénéficier. Toute demande sera automatiquement accordée.

Cette nouvelle règle devra faire l'objet d'une communication spécifique.

2.2. Reporting financier
(annexe 2.2.)

Un bilan des chiffres réels de 2025 a été établi.

POUR INFO

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

3.1. Réunion des Présidents

Point à reporter.

POUR INFO

3.2. Chambre wallonne

- Projet de circulaire « eaux pluviales »
- Réglementation PEB
- Logiciel « Claire »
- Imposition des communes relativement au dépôt des demandes : obligation d'introduction numérique, classement des documents dans un ordre défini, etc.

Point à reporter.

POUR INFO

3.3. Chambre des matières bruxelloises

- Simplification administrative : composition du dossier (pièces à déposer), réduction des délais, etc.
- Rencontre avec les communes : synthèse prévue pour la mi-juin et organisation d'une nouvelle table ronde fin octobre 2026.
- **Rendez-vous avec la secrétaire d'Etat, Audrey HENRY, ce jeudi 28 mai 2026.**

POUR INFO

3.4. GT « Tolérance » (annexe 3.4.)

En collaboration avec Buildwise et d'autres instances telles Embuild, l'ADEB ou l'UPSI, le Cfg-OA a participé à l'établissement d'un guide pratique pour la réception provisoire des bâtiments.

Ce guide constitue un outil reprenant les règles de bonne pratique en matière de réception et poursuit l'objectif de faciliter les opérations de réception provisoire. Le Cfg-OA peut-il valider le projet de guide tel que présenté en annexe ?

POUR DECISION : ce point est à reporter au mois de juin.

3.5. GT « Monopole – Loi de 1939 » du CNOA

DECISION : à l'unanimité, le Cfg-OA désigne monsieur Damien HUBLET et monsieur Julien BARRERE (en fonction de ses disponibilités) pour participer au GT « Monopole – Loi de 1939 » du CNOA.

4. JURIDIQUE

/

5. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA – VLAAMSE RAAD

5.1. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963 (Annexe 5.1.)

Est-joint à l'ordre du jour le schéma correspondant à la structure ordinale adaptée suite au vote à l'unanimité du Cfg-OA du 13 février 2026.

Lors de la réunion du Conseil National du 29 mai 2026, les propositions liées à la réforme de l'Ordre seront débattues.

Des perspectives communes avec le Vlaamse Raad ont-elles été cernées ? Y-a-t-il eu des avancées ?

DECISION : avec un 1 NON, 2 ABSTENTIONS et 11 OUI, le Cfg-OA valide la nouvelle gouvernance représentée par le schéma en annexe sous réserve de deux remarques, à savoir :

- préciser qu'il s'agit d'un « work in progress » ;
- ajouter la possibilité de fusionner les Conseils territoriaux.

6. COMMUNICATION

6.1. Envoi de l'Archinews

Avis négatif du service communication relativement à l'envoi groupé de l'Archinews : l'Archinews perd sa spécificité, nombreuses publicités, etc.

Proposition de réserver une rubrique dans l'Archinews aux associations professionnelles.

DECISION : avec 1 NON, 5 ABSTENTIONS et 8 OUI, le Cfg-OA décide d'offrir une tribune dans l'Archinews aux associations professionnelles en lieu et place d'un envoi groupé.

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Audit

Lors du Cfg-OA du 17 avril, il a été décidé d'aborder ce point en priorité.

8.1.1. Courrier du Conseil du Hainaut
(Annexe 8.1.1.)

Le point est discuté.

8.1.2. Propositions d'actions
(annexes 8.1.2.)

Au-delà de l'analyse sur la pertinence du rapport, de ses conclusions et des recommandations, un travail de collecte et de classification visant à initier diverses actions a été effectué (annexe 8.1.2)

Plusieurs démarches ont déjà été entreprises voire finalisées.

Le Cfg-OA peut-il approuver ce plan d'action ? Les démarches entreprises peuvent-elles être poursuivies ?

DECISION : à l'unanimité, le Cfg-OA décide d'ajouter un point relatif à l'implémentation des conclusions de l'audit de manière systématique à chaque séance du Cfg-OA et ce jusqu'à la fin de l'année.

8.2. **Stagiaires – Métier en pénurie**

Un membre rappelle que, lors d'une séance précédente, le Cfg-OA avait considéré que la profession d'architecte n'était pas en situation de pénurie et il avait voté en ce sens.

POUR INFO

8.3. **ORES – Plus de courant**

Un membre indique que, selon les informations dont il dispose, à partir de fin 2026, les projets nécessitant une puissance de raccordement supérieure à 56 kVA (plus de six logements) pourraient, dans certaines zones, être refusés car il n'y aurait plus assez de courant disponible ... et de préciser que la situation est identique en Flandre.

POUR INFO

8.4. Locaux du CP de Namur

Les bureaux du CP de Namur sont vétustes et plusieurs pistes sont évoquées : moderniser, rénover ou déménager.

Il y a un souhait de réunification des deux appartements pour créer un grand bureau.

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 16h40.

9. POINTS EN SUSPENS :

9.1. Retour sur la nouvelle procédure de contrôles de stage

Courrier envoyé par le Conseil du Hainaut relatif à la procédure de contrôles de stage.

Un impact budgétaire est-il à relever ?

Des différences de procédures peuvent être constatées au sein des Conseils : 30 minutes pour les contrôles de stage sont insuffisantes au Hainaut et à Namur mais tout à fait suffisantes à Liège.

Ajouter 15 minutes au forfait aurait un impact d'environ 16.450 €.

Il est demandé que les modalités de contrôle soient examinées au sein du GT « stage ».

Dans l'attente du retour du GT « stage », ce point est reporté.

POUR DECISION :

9.2. GT « Monopole »

Lors de la séance du 20 mars, il a été suggéré de demander au Vlaamse Raad les informations et conclusions de l'enquête réalisée auprès de leurs membres et

portant sur la modification de la loi de 1939 et ce afin de les partager aux membres du Cfg-OA.

Il a également été suggéré de mettre en relation les représentants du Vlaamse Raad avec les membres du GT « Monopole » et de présenter un compte-rendu lors de la prochaine séance du Cfg-OA.

POUR DECISION :